



MAIRIE DE CAYENNE

Référence : DGA.STP-DPP

Fonction : Directeur de la Protection et de la Prévention

Supérieur hiérarchique :
Directeur Général Adjoint Sécurité et Tranquillité Publique
(DGA STP)
Directeur Général des Services

Relations :

Direction et services de la Police Municipale ;
Direction et services de la Réglementation ;
Communication permanente avec les collaborateurs ;
Contacts réguliers avec les autres services de la mairie
Responsables de services des directions ressources
DJCP, DRU, DAF, DSIC, ... ;

Date de mise à jour : 11/12/2025

OBJET DE LA FONCTION

Le Directeur de la Protection et de la Prévention est responsable de la mise en œuvre des politiques de protection et de prévention au sein de la collectivité territoriale. Il supervise les activités liées à la protection des biens et des personnes, ainsi qu'à la prévention des risques et des troubles à l'ordre public.

MISSIONS ET ACTIVITES

- Élaborer et mettre en œuvre les politiques de protection et de prévention au sein de la collectivité territoriale.
- Superviser les activités de protection des biens et des personnes, en veillant à leur efficacité et à leur conformité aux réglementations en vigueur.
- Coordonner les actions de prévention des risques et des troubles à l'ordre public, en collaboration avec les services concernés.
- Assurer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la réalisation des missions de protection et de prévention.
- Établir des partenariats avec les acteurs locaux (forces de l'ordre, services de secours, associations, etc.) pour renforcer la protection et la prévention sur le territoire.
- Participer à l'élaboration des plans de protection et de prévention, en tenant compte des spécificités locales et des besoins de la population.
- Assurer une surveillance réglementaire et technologique dans le domaine de la protection et de la prévention, afin d'adapter les actions aux évolutions du contexte.
- Évaluer régulièrement l'efficacité des dispositifs de protection et de prévention mis en place, et proposer des améliorations si nécessaire.
- Représenter la collectivité territoriale lors de réunions, de manifestations ou d'événements liés à la protection et à la prévention

CONDITIONS D'EXERCICE

Affectation

Direction Générale Adjointe de la Sécurité et tranquillité Publique

Temps de travail

38 h 30

COMPETENCES GENERALES

- Bonne connaissance des réglementations et des dispositifs de protection et de prévention.
- Capacité à manager une équipe et à coordonner des actions transversales.
- Aptitude à travailler en partenariat avec les acteurs locaux et à développer des réseaux.
- Sens de l'organisation, rigueur et capacité à prendre des décisions.
- Excellentes compétences en communication écrite et orale.

DIPLOMES ET EXPERIENCE PROFESSIONNELLE REQUIS

Diplôme de niveau Bac+5 dans le domaine de la sécurité, de la prévention ou des sciences sociales.
Expérience significative dans des fonctions similaires, de préférence dans le secteur public.

CADRE STATUTAIRE

Catégorie	A
Filière	Toutes filières
Cadre d'emplois	Tous cadres d'emplois